

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND, Nicolas GALLIANO.

Convocation en date du 02/12/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

OBJET : DISPOSITIONS ET PROJETS AFIN DE PROCEDER A DES ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des citoyens français, des collectivités territoriales, des entreprises et des services de l'Etat se sont récemment inscrits dans une démarche individuelle et/ou collective, volontaire ou non, de sobriété énergétique.

Derrière ce concept, de nombreuses actions peuvent être mises en œuvre. Elles ont deux objectifs majeurs : l'environnement et les économies budgétaires.

De nombreuses collectivités ont mis en place des mesures simples pour procéder à des substantielles économies d'énergie. L'extinction de l'éclairage public, dans certaines conditions, en est une.

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune :

- du 01 Octobre au 30 Mai : de 23h30 à 5h30,
- du 1^{er} Juin au 30 Septembre : à partir de minuit

Monsieur le Maire précise qu'exceptionnellement, il souhaite que cette décision soit prise à l'unanimité.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **se prononce pour une extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune du 01/01/2023 au 30/05/2023 de minuit à 5h00.**
- **Dit que Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal en ce sens.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 26 décembre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

